

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 04 Avril 2017

Délibération n°20 - 2017 relative à la cession d'une emprise de terrain par l'Etat au profit du Grand Reims

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3112-1,

Vu la demande du Grand Reims relative à la cession d'une emprise de terrain d'une superficie de 931,51m², propriété de l'Etat, sise allée La Rafale, en vue de réaliser la liaison piétonne et voie pompier entre la rue Taittinger et le campus Croix-Rouge,

Considérant que la demande concerne une emprise de terrain située en partie sur l'emprise de la démolition des bâtiments 6 et 7 du campus,

Considérant qu'il y a lieu de constater l'inutilité des parts des parcelles concernées,

Par délibération en date du 4 avril 2017, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve :

- La remise aux domaines des parcelles concernées en vue d'une cession
- La cession desdites parcelles de l'Etat au Grand Reims.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	12
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	12		

Décompte des suffrages

Votants	34	Pour	34	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE



Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 10-04-2017

Document mis en ligne le : 10-04-2017